



No de résolution
ou annotation

Règlement de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

**Règlement numéro 242-1-2023
Abrogeant le règlement 242-2010
concernant l'importation et l'épandage
de boues municipales et de résidus de désencrage**

CONSIDÉRANT QUE le règlement 242-2010 contrevient à l'article 52 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 310-2017, règlement qui aurait abrogé le règlement 242-2010, a fait l'objet d'un avis de motion le 13 novembre 2017 mais qu'il n'a jamais été adopté par la suite;

CONSIDÉRANT l'article 454 du *Code municipal du Québec* qui indique qu'un règlement ne peut être modifié ou abrogé que par un autre règlement invalide la résolution 2019-11-017, adoptée le 4 novembre 2019, qui avait pour objet d'abroger le règlement 242-2010;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire abroger le règlement 242-2010;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion a été dûment donné par le conseiller, M. Marc Bédard, lors de la séance du conseil tenue le 6 mars 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de la conseillère, Mme Lucie Crête, il est ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford d'adopter le présent règlement comme suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE ET TITRE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement dont le titre est : *Règlement numéro 242-1-2023 Abrogeant le règlement 242-2010 concernant l'importation et l'épandage de boues municipales et de résidus de désencrage.*

ARTICLE 2 ABROGATION

Le présent règlement abroge le règlement 242-2010 concernant l'importation et l'épandage de boues municipales et de résidus de désencrage

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.


Yvon Barrette
Maire


Stéphanie Hinse
directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion le :	6 mars 2023
Dépôt du projet de règlement le :	6 mars 2023
Règlement adopté le :	3 avril 2023
Avis public d'entrée en vigueur le :	4 avril 2023



Règlement de la Municipalité de Saint-Louis-de-Blandford